

Rapport au 31/12/2018
relatif à **la loi de
transition énergétique**



SOMMAIRE

1. Préface	P4
2. Démarche générale de Suravenir	P5
2.1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et de gestion des risques	P6
2.2 Moyens d'information des assurés.....	P6
2.3 Adhésion à des initiatives de place	P6
2.4 Procédure d'identification des risques ESG.....	P7
3. Analyse et mise en oeuvre	P8
3.1 Actifs financiers détenus en direct.....	P9
3.2 Actifs financiers détenus en indirect	P12
3.3 Actifs physiques	P14
3.4 Portefeuille en unités de comptes.....	P15
4. Impacts sur le cadre d'investissement	P16
4.1 Politique d'investissement de Suravenir	P17
4.2 Stratégie d'engagement de Suravenir.....	P17
4.3 Informations relatives à la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique.	P18

1. Préface



Bernard
LE BRAS
Président du
Directoire de
Suravenir

1. Préface

En devenant le premier pays au monde à demander aux investisseurs de publier des informations sur leur contribution à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la France a enclenché depuis quelques années une dynamique vertueuse dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'obligation de communiquer sur les modalités de prise en compte, dans leur politique d'investissement et de gestion des risques, des critères relatifs aux objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG -Climat ») est devenue une évidence. L'appropriation des enjeux environnementaux par les acteurs du secteur privé, par le développement d'approches et outils divers, favorise aujourd'hui l'émergence de meilleures pratiques en la matière.

Le secteur financier a un rôle crucial à jouer dans la transition énergétique et écologique. La réorientation des investissements financiers en cohérence avec les objectifs climatiques est l'une des conditions majeures de la réussite de cette transition.. Les approches « ESG-Climat » deviennent un nouveau standard du marché, qui conduit les gestionnaires d'actifs à intégrer dans leurs modèles cette nouvelle typologie de risques et d'opportunités.

Partenaire actif de la « COP21 » en 2015, du One Global Summit en 2017, et de la « COP24 » en 2018 la profession de l'assurance est mobilisée pour répondre au défi de la transition énergétique et écologique. La nature de leur activité confère aux assureurs un rôle qui les rend pleinement acteurs d'un développement plus durable de notre société. Responsables dans leur stratégie d'investissement, ils investissent à long terme pour financer l'économie et couvrir les engagements contractés auprès de leurs assurés.

En 2018, de nouveaux engagements ont été pris par la profession parmi lesquels : l'inclusion dans l'offre, pour toute nouvelle souscription d'un contrat d'assurance-vie, d'un support en unités de compte bénéficiant d'un label à caractère ESG ou climat comme le label de transition écologique et énergétique pour le climat (TEEC) ou investissement socialement responsable (ISR). Autre engagement important : définir une politique d'investissement reposant sur l'évaluation de l'exposition des portefeuilles au charbon. Ce travail a démarré en 2018, prioritairement sur les secteurs énergie et

transport et sera élargi par la suite à d'autres secteurs très émissifs en gaz à effet de serre. En 2018, dans un objectif d'optimiser l'impact climatique tout en ne modifiant pas l'univers d'investissement de manière significative, Suravenir a adopté un principe d'exclusion des sociétés impliquées dans l'industrie du charbon. Afin de permettre aux assureurs d'intégrer de manière durable les critères ESG-Climat dans leurs stratégies d'investissement, un guide « politiques d'engagement et d'exclusion ESG » a été publié en 2018. La profession s'est également fortement engagée en signant les Principes pour un Investissement Responsable (PRI – Principles for Responsible Investment), initiative d'investisseurs soutenue par les Nations Unies.

Entreprise citoyenne et assureur responsable, Suravenir développe depuis de nombreuses années sa propre charte environnementale. Par celle-ci, elle s'engage avec ses collaborateurs, sur plusieurs thématiques : adoption de gestes verts au quotidien, optimisation des déplacements des collaborateurs, mise à disposition des collaborateurs d'un véhicule électrique de fonction, et sensibilisation de ses partenaires et clients. Cette charte fixe par ailleurs l'objectif d'orienter les encours des assurés et les actifs financiers de Suravenir vers des investissements qui intègrent des critères éthiques, environnementaux et de performance économique durable. Cette démarche a été intensifiée en 2017 par l'intégration, au sein de la politique d'investissement de Suravenir, d'un cadre ESG qui inclut les risques extra-financiers dans le processus. En 2018, la signature des PRI marque une nouvelle fois pour Suravenir son fort engagement sur le sujet. Des préoccupations très fortement partagées par Federal Finance Gestion, principal mandataire de gestion de Suravenir est également signataire des PRI et de l'Appel de Paris, du Global Investor Statement on Climate Change et de l'initiative Climate Action 100+ réaffirmant ainsi aux côtés d'autres investisseurs sa volonté de participer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je vous souhaite une bonne lecture.

2. Démarche générale de Survvenir

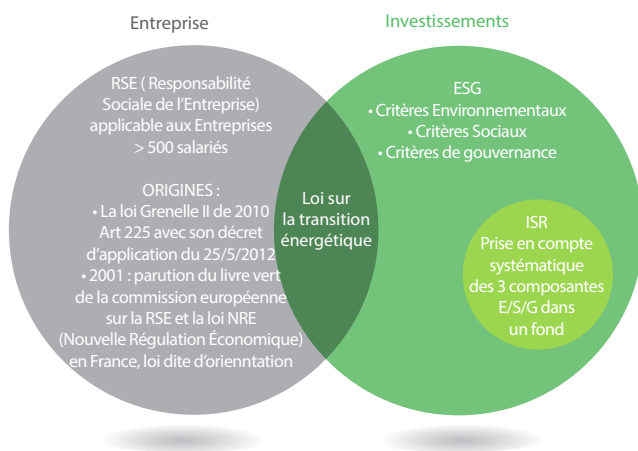
2. Démarche générale de Suravenir

2.1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et de gestion des risques

Il existe plusieurs notions liées à la prise en compte de critères non économiques et financiers pour gérer une entreprise qu'il convient en premier lieu de clarifier.

- La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) s'applique à l'entreprise elle-même, dans la gestion quotidienne de son activité.
- La notion d'ESG (Environnement, social, gouvernance) concerne les investissements réalisés par l'entreprise.
- L'Investissement Socialement Responsable (ISR) fait référence aux produits financiers qui intègrent totalement dans leur gestion des critères ESG.

Le graphique ci-dessous illustre les différences de périmètre entre ces trois notions, ainsi que le périmètre d'application de la loi de transition énergétique promulguée en 2015 :



Source : FFA

Suravenir travaille sur sa politique RSE depuis de nombreuses années, et a mis en place dès 2009 une charte environnementale. Depuis le 1er janvier 2017, Suravenir a intégré dans sa politique d'investissement un cadre ESG qui intègre les risques extra-financiers dans son processus d'investissement.

Cette démarche a été fondée sur 3 piliers principaux :

- La volonté de progresser
- Le pragmatisme
- L'humilité

La matière appréhendée ici est vaste, mouvante, interconnectée avec d'autres enjeux et complexe.

La démarche mise en oeuvre consiste à prioriser les efforts pour maximiser les résultats, se fixer des objectifs réalistes et progressifs permettant de s'inscrire dans une tendance de progrès, et autant que possible s'appuyer sur des indicateurs et processus pertinents et éprouvés.

L'approche Best In Class choisie par Suravenir reflète totalement les 3 piliers de sa démarche. Approche positive par excellence, le Best In Class n'exclut aucun secteur de l'univers d'investissement a priori. Elle cherche à favoriser une économie responsable en investissant dans les sociétés qui apportent les réponses les plus satisfaisantes aux enjeux de développement durable de leur secteur. Cette philosophie d'investissement permet de valoriser les progrès réalisés par les sociétés et de les accompagner dans leur développement

2.2 Moyens d'information des assurés

Chaque année, Suravenir publie son rapport annuel sur la loi de transition énergétique via son site internet, qui permet d'informer ses assurés sur la méthode de prise en compte des critères extra-financiers dans sa politique d'investissement ainsi que de détailler la tendance de progrès dans laquelle Suravenir souhaite s'inscrire. En complément, un guide synthétique de la politique d'investissement ESG de Suravenir sera publié en 2019 afin de faire connaître plus simplement et largement ses engagements et pratiques en termes d'investissement durable.

2.3 Adhésion à des initiatives de place

De nombreuses initiatives, chartes, et collectifs se sont organisés depuis plusieurs années afin de donner plus de poids et de visibilité aux actions individuelles des investisseurs institutionnels français et internationaux. En 2018, Suravenir a adhéré à la charte des PRI (Principles for responsible investments), pour poursuivre sa démarche de progrès en appliquant ces principes à sa politique d'investissement.

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

En devenant signataire des PRI, Suravenir s'engage à respecter les 6 principes de l'ONU :

1. Prendre en compte les questions ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
2. Etre un investisseur actif et valider les questions ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) dans les politiques et pratiques d'actionnaires,
3. Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance),
4. Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
5. Travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes,
6. Rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Suravenir ne gérant pas directement ses actifs financiers (seuls les actifs immobiliers sont gérés directement), le partage de ces valeurs avec ses mandataires est indispensable pour une bonne application des ces principes.

Le principal mandataire de gestion d'actifs de Suravenir, **Federal Finance Gestion**, en charge de 84 % des encours hors unités de compte, s'est engagé sur les initiatives suivantes :

En 2018, Federal Finance Gestion a de nouveau réaffirmé son attachement aux **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies**, auxquels elle a adhéré dès 2009. Elle se réengage ainsi publiquement à les appliquer, en tant qu'investisseur, dans une démarche de progrès continu. Concernant son approche générale de l'investissement responsable, Federal Finance Gestion obtient la note maximale de A+. Cette notation vient récompenser l'engagement des équipes et du management de Federal Finance Gestion à intégrer les critères ESG à l'ensemble de la gestion. Federal Finance Gestion est également signataire de l'Appel de Paris, du Global Investor Statement on Climate Change et de l'initiative Climate Action 100+ réaffirmant ainsi aux côtés d'autres investisseurs sa volonté de participer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ensemble des actifs gérés par Federal Finance Gestion respecte un socle minimal et universel de valeurs : les conventions d'Ottawa et d'Oslo (bombes à sous-munitions et mines antipersonnel), ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Finalement, Federal Finance Gestion siège au sein de l'Association Française de Gestion (AFG) au comité technique « Investissement Responsable » depuis 2009.

Schelcher Prince Gestion, en charge de 4% des encours hors unités de compte, a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies en

2018. La société est également représentée au bureau du comité technique « Investissement Responsable » de l'AFG.

En complément, **Swen Capital Partners**, en charge de la gestion du portefeuille de Capital Investissement de Suravenir (1 % des encours), est aussi signataire des PRI et a formalisé une charte d'investissement responsable ainsi qu'une politique d'investissement responsable, toutes deux disponibles publiquement sur le site internet de la société de gestion <http://www.swen-cp.fr/>.

Depuis 2017, Swen Capital Partners déploie une stratégie climat pour l'ensemble de ses gestions.

Swen Capital Partners promeut également l'Investissement Responsable au niveau de la place financière en participant activement aux Commissions ESG et Impact de France Invest, à l'initiative Climat 2020 (iC20) et est membre du Comité Consultatif Infrastructure des PRI.

2.4 Procédure d'identification des risques ESG

La démarche d'intégration de critères ESG dans la gestion d'actifs vise à analyser les investissements sur un prisme complémentaire à celui de l'analyse financière classique. Le fait de prendre en compte ces critères apporte une vision à 360° de la réalité d'un émetteur. Elle permet d'identifier des risques ou opportunités d'investissements extra financiers.

A l'occasion du comité d'investissement semestriel, un point formel est réalisé sur la situation ESG du mandat. Les analystes de Federal Finance Gestion présentent cet état des lieux et réalisent un focus sur les émetteurs les moins bien notés. Un suivi extra-financier des investissements réalisés au cours du semestre est également présenté.

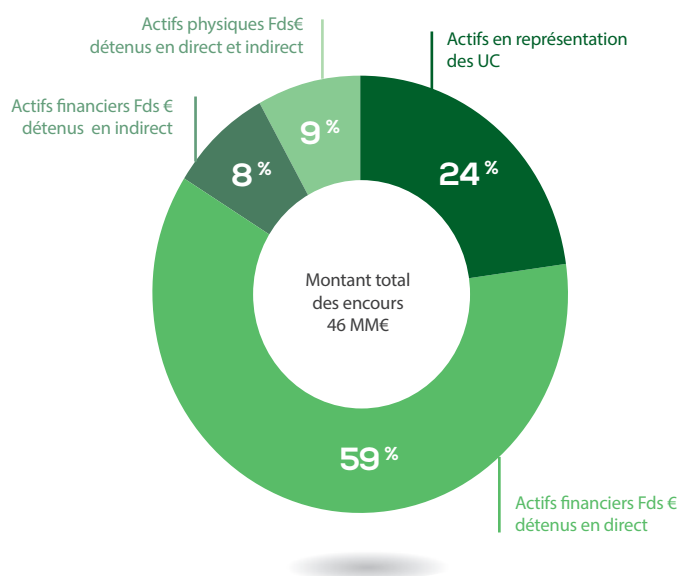
En complément des notations ESG des investissements, un suivi des controverses est réalisé par Federal Finance Gestion afin de s'assurer que les sociétés investies respectent toujours les attentes responsables de Suravenir.

3. Analyse et mise en oeuvre

3. Analyse et mise en oeuvre

Toutes les données sont calculées sur la base de la valeur de marché des actifs, sauf indication contraire.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition des actifs de Suravenir selon la segmentation retenue dans le cadre de l'analyse ESG des investissements :



Les actifs détenus par Suravenir peuvent être séparés en **plusieurs catégories**.

La principale est constituée par **les actifs en représentation des engagements fonds en euros**, des provisions techniques et des fonds propres, qui présentent les caractéristiques communes suivantes :

- Les investissements sont réalisés en direct (on entend par « direct » la détention directe d'un instrument financier/actif, contrairement aux investissements indirects, c'est-à-dire réalisés via des fonds d'investissement)
- Les investissements sont des actifs financiers (et non des actifs physiques)

Il n'est pas réalisé de découpage par portefeuille d'actifs contractuels ou réglementaire, la démarche ESG ayant vocation à être appliquée globalement. De même, il n'y a pas de segmentation par nature de titres (Actions, Obligations, DAT, prêts, etc...), l'analyse ESG concernant l'émetteur et non un titre émis par lui. Ces actifs sont uniquement divisés en trois sous-catégories d'émetteurs : les entreprises, les souverains et collectivités territoriales, ainsi que les supra nationaux.

3.1 Actifs financiers détenus en direct

3.1.1 Critères ESG

Nature des critères

Entreprises

La méthodologie a pour but d'évaluer la performance ESG (Environnement, Social, Gouvernance) d'un émetteur. La note obtenue est donc unique pour chaque entité et s'applique à l'ensemble des instruments (actions, obligations...) émis par celle-ci.

L'analyse s'effectue en deux temps : le respect des principes fondamentaux (travail des enfants, respect des normes de l'OIT...) intégrés dans un filtre responsable puis l'analyse de critères dédiés (ex. : taux de fréquence des accidents, niveau des émissions de CO2...) permettant d'établir la performance extra-financière d'un émetteur. Les critères pris en compte dans le cadre du filtre d'analyse responsable sont le respect des normes internationales, ainsi que l'exclusion de certaines activités, comme décrit dans le schéma ci-dessous :

NORMES INTERNATIONALES

Respect des Droits Humains

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- Ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'homme.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Respect de l'Environnement

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Respect des Droits Sociaux Fondamentaux

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Lutte contre la corruption

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ACTIVITÉS EXCLUES

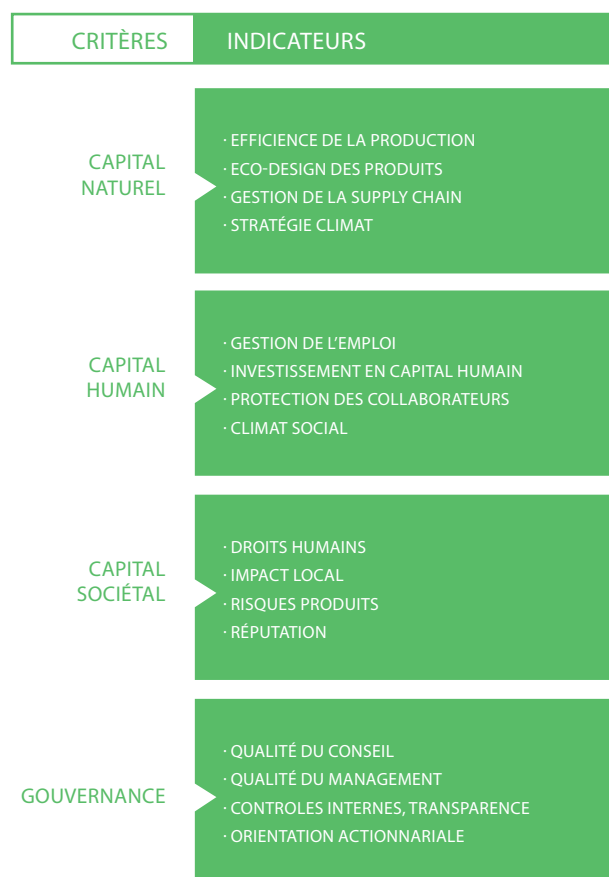
Mines antipersonnel

Bombes à sous-munition

L'analyse du respect des normes internationales repose sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention de l'ONU contre la corruption. Suravenir estime que ces normes internationales sont un minimum requis en termes de responsabilité pour financer, en tant qu'investisseur responsable, une entreprise.

Critères utilisés dans l'Analyse de Performance ESG :

Federal Finance Gestion, fort de son expertise dans l'analyse des données ESG a mis en place son propre référentiel d'évaluation. Les critères d'analyse du référentiel reposent sur l'étude de trois grands enjeux extra-financiers en lien direct avec les enjeux de développement durable : Environnement (E), Social (S) (capital humain et capital sociétal) et Gouvernance (G), chacun scindé en quatre grands critères et seize indicateurs.

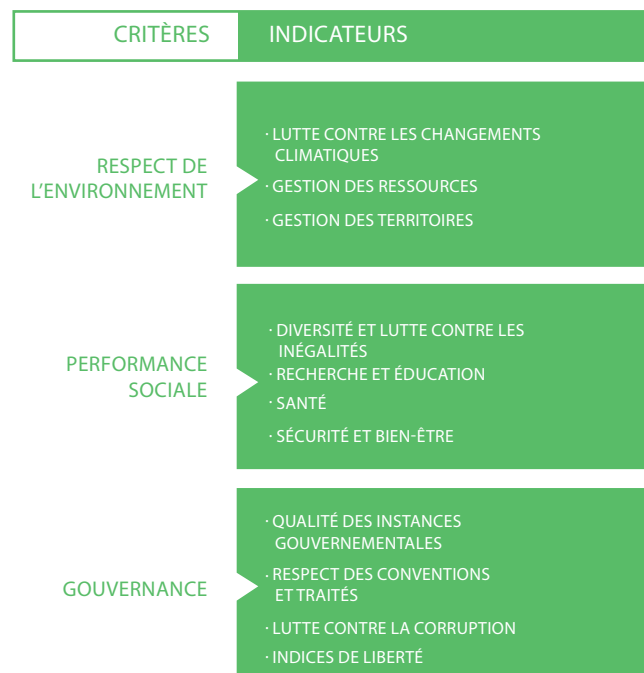


L'analyse globale d'une entreprise repose sur une note extra-financière qui correspond à la moyenne pondérée des quatre critères analysés. Ces critères permettent d'analyser l'ensemble des thématiques RSE auxquelles sont confrontés les émetteurs.

Souverains

Les enjeux extra-financiers variant selon la nature des émetteurs (une société organise la formation et développe l'employabilité de ses salariés tandis qu'un Etat organise les systèmes d'éducation), Federal Finance Gestion a développé un référentiel d'analyse dédié aux Etats.

Les critères d'investissement reposent sur l'analyse des trois grands enjeux de développement durable, répartis en onze critères d'analyse dédiés aux Etats et détaillés ci-après :



Ces critères permettent d'analyser l'ensemble des problématiques de développement durable et de responsabilité auxquelles sont confrontés les Etats.

Supra Nationaux

L'évaluation de la performance extra-financière de ces acteurs repose sur le référentiel établi pour les entreprises. Toutefois, afin de prendre en considération les spécificités de ces organisations, le référentiel générique est adapté quant aux éléments examinés au sein de chaque indicateur. Par ailleurs, leur pondération est ajustée aux enjeux spécifiques des agences supranationales.

Pertinence des critères

La détermination des indicateurs repose sur une importante étude préalable portant sur l'identification des enjeux extra-financiers des émetteurs. De cette recherche, ne sont retenus que les indicateurs dont la matérialité est jugée suffisante. En d'autres termes, ce sont les enjeux qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valorisation de l'émetteur qui sont retenus (ex. : réputation, perte de contrats ou au contraire avantage compétitif dû à une anticipation de durcissement réglementaire...).

Contribution à l'atteinte des objectifs de la Transition Énergétique Ecologique (TEE)

Le cadre ESG mis en place pour la gestion des actifs de Suravenir intègre pleinement la problématique climatique. Concernant les entreprises, les sujets relatifs au changement climatique sont traités dans le domaine de l'Environnement et plus précisément par l'indicateur « Stratégie Climat » :

Selon le secteur d'activité étudié, cet indicateur peut porter sur la stratégie déployée par l'entité en matière

de lutte contre le changement climatique, la portée de cette stratégie (globale / isolée), les moyens concrets mis en place pour lutter contre le changement climatique, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Tonnes équivalent CO2 rapportée à un indicateur économique (ex. émissions de CO2/chiffre d'affaires), le déploiement de solutions pro climat...

Concernant les émetteurs Souverains, les indicateurs traitant spécifiquement du changement climatique sont analysés dans les critères « Lutte contre le changement climatique » et « Gestion des ressources » via l'analyse des consommations et du mix énergétique.

Ces indicateurs vont évaluer des données telles que les consommations d'énergie du pays, ses émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique... Dans une logique d'amélioration, Suravenir a développé un outil lui permettant de mesurer l'empreinte carbone de ses investissements. Cet outil, présenté plus en détail dans la section 4.3 de ce rapport, permet, entre autre, à Suravenir d'apprécier la performance carbone de ses choix d'investissement au regard de celle de son univers d'investissement.

Finalement, Suravenir a participé à une étude réalisée par l'association 2° Investing Initiative en 2018 sur la compatibilité du portefeuille d'investissement de Suravenir avec un scénario 2°, autrement dit une analyse du portefeuille par rapport à une transition économique compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels.

L'analyse se concentre sur les secteurs liés au climat (combustibles fossiles, électricité et automobile), sur le périmètre des actions cotées et des obligations d'entreprises. Le scénario de développement durable retenu est le scénario SDS de l'AIE (Agence Internationale de l'Environnement), qui concorde avec une probabilité de 50% de limiter la hausse moyenne de la température à 2°C. Le modèle de projection utilisé est le modèle PACTA, développé par l'association 2° Investing initiative.

Cette première étude prospective va permettre à Suravenir d'alimenter sa réflexion sur les questions suivantes :

- Quelle est l'exposition actuelle du portefeuille aux activités économiques affectées par la transition vers une économie bas carbone?
- Le portefeuille augmente-t-il ou diminue-t-il son alignement avec le scénario de développement durable retenu dans l'analyse au cours des 5 prochaines années?
- Quelle est l'exposition future estimée aux activités économiques à hautes et à faibles émissions de carbone?

C'est une nouvelle étape dans la construction de la stratégie Climat de Suravenir.

3.1.2 Informations utilisées pour l'analyse

Les informations utilisées sont traitées par l'équipe d'analystes ISR de Federal Finance Gestion. Ces informations sont compilées dans le référentiel d'analyse

décrit précédemment. Il en résulte des notations sur-mesure qui découlent de la démarche générale de Suravenir dans la prise en compte des critères ESG

Les données qui alimentent ce référentiel d'analyse sont issues de diverses sources (liste non exhaustive) :

- Services de recherches externes tels que les agences de notations
- Rapports d'ONG
- Rapports de la Banque Mondiale, de l'OCDE, des Nations Unies
- Rapports des services d'analyse de sociétés de courtage
- Toute documentation ESG provenant de l'émetteur (site internet, document de référence, rapport annuel...)

Ces données sont interprétées et retraitées par l'équipe analyse ISR avant d'être incorporées aux référentiels de notation.

3.1.3 Méthodologie et résultats

L'utilisation d'une méthodologie d'analyse de type Best In Class permet à Suravenir de classer selon leur performance extra-financière toutes les sociétés d'un secteur d'activité donné et d'orienter ses investissements en connaissance de cause. Cette approche exempte de biais sectoriels, permet d'investir dans tous les secteurs d'activité en favorisant les entreprises les plus responsables.

L'analyse des Etats repose sur cette même logique Best in class. Elle permet d'identifier les Etats qui ont les meilleures pratiques en matière de développement durable permettent à leurs habitants et agents économiques de croître durablement, c'est-à-dire en prenant en compte les besoins des générations futures.

Méthodologie utilisée

Méthodologie Entreprises et supra-nationaux

Partant du constat que les enjeux extra-financiers diffèrent d'un secteur d'activité à un autre (si l'analyse des politiques de gestion des risques psycho-sociaux est pertinente pour le secteur bancaire, primauté est accordée aux politiques de gestion des accidents pour le secteur extractif.), chaque indicateur est appréhendé de façon différente selon les secteurs d'activité des émetteurs. L'approche sectorielle permet dès lors de comparer les performances relatives des acteurs d'un même secteur, comparaison fondée sur des indicateurs homogènes.

Ainsi, les émetteurs sont notés sur chacun des indicateurs analysés (note allant de 0 à 20) et la note de chaque critère (E, S et G) est obtenue par la moyenne de ceux-ci. La performance extra-financière d'un émetteur sera alors traduite par un score, moyenne pondérée des critères étudiés. Ces pondérations diffèrent selon le secteur d'activité de l'émetteur et reflètent l'importance relative (la matérialité) de ces critères.

Enfin, l'équipe d'analyse ISR se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la note obtenue par un émetteur, dès lors qu'elle dispose d'une information qualifiée (échange avec une société, controverse...) non prise en compte par la méthodologie de notation.

Les émetteurs d'un même secteur sont alors classés sur une échelle allant de A à E, A étant la note extra-financière attribuée aux meilleurs acteurs, la note E qualifiant les plus mauvais.

Cette approche a pour avantage, outre sa cohérence, de définir un univers d'investissement composé des meilleurs

émetteurs de chaque secteur d'activité et permet à la gestion d'investir dans chacun d'eux.

Méthodologie Souverains

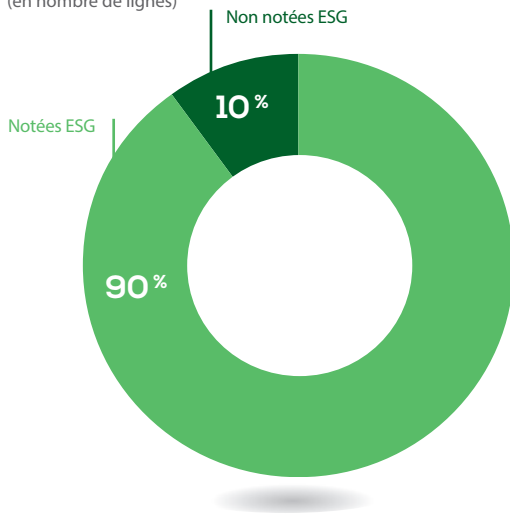
Il s'agit de classer les Etats au regard de leurs pratiques de développement durable. La note extra-financière correspond à la moyenne des trois domaines E, S et G analysés, reposant sur l'étude de onze critères. Les domaines E, S et G seront pondérés différemment selon le niveau de développement du pays appréhendé par le niveau atteint par le ratio de PIB/habitant. Au final, la note extra-financière d'un Etat est comprise entre A (maximum) et E (minimum).

Résultat de l'analyse

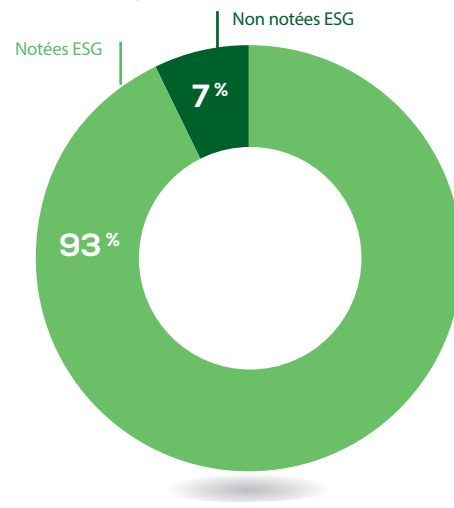
Les données ci-dessous concernent les actifs financiers détenus en direct (cf 3.1), au 31/12/2018, en valeur de marché.

Taux de couverture du périmètre :

Notation Extra Financière
(en nombre de lignes)



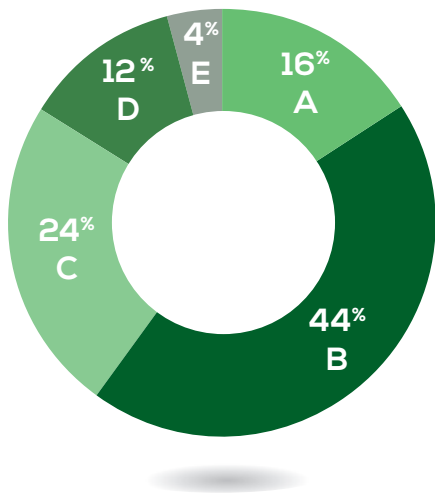
Notation Extra Financière
(Valeur de marché)



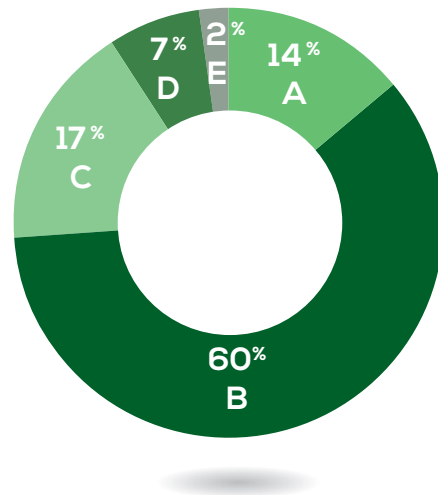
L'analyse ESG couvre ainsi 93 % du périmètre défini, quelques émetteurs non significatifs échappant encore à l'analyse, ce qui confirme la pertinence de l'analyse.

Notation extra-financière du portefeuille :

Ventilation par notation
(en nombre de lignes)



Ventilation par notation
(en valeur de marché)



91 % des montants des investissements couverts par l'analyse extra-financière sont notés positivement (note comprise entre A et C). Ce chiffre est stable par rapport à 2017 (88 %). La part des titres notés E en nombre de lignes est stable.

3.2 Actifs financiers détenus en indirect

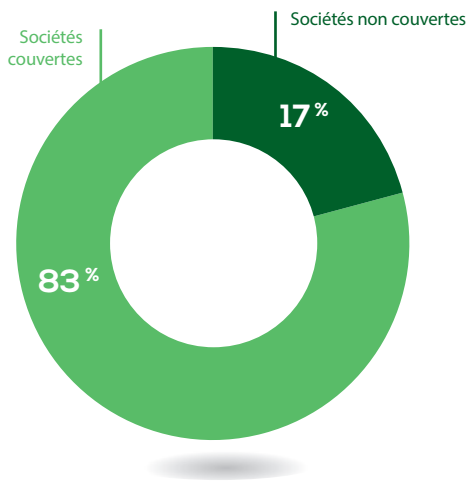
Concernant les investissements financiers réalisés de manière indirecte, les choix d'investissement finaux ne sont pas pris par Suravenir mais par les gérants des fonds. La prise en compte de la qualité ESG de ces investissements peut être établie à deux niveaux :

- Au niveau des sociétés de gestion de portefeuilles (SGPs) qui réalisent la gestion des investissements indirects afin d'évaluer leurs pratiques RSE et leur prise en compte des éléments ESG au sein de leurs processus d'investissements
- Au niveau des sous-jacents qui composent ces fonds afin de mesurer la qualité ESG des portefeuilles d'après la grille d'analyse ESG de Federal Finance Gestion

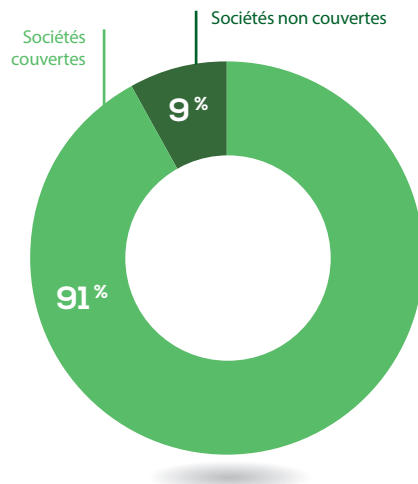
Il existe un processus annuel de suivi des sociétés de gestion qui, depuis l'exercice 2016, comporte une section dédiée à leurs pratiques ESG et à la qualité de la prise en compte de critères ESG au sein des processus de décision d'investissement.

L'équipe ISR de Federal Finance Gestion réalise ainsi un état des lieux des pratiques ESG des sociétés assurant la gestion des investissements indirects, hors immobilier et hors capital Investissement. Cette analyse permet notamment d'identifier les acteurs en retrait en termes de pratiques RSE et en termes de prise en compte de ces critères dans leurs investissements et d'engager un dialogue avec eux afin de les sensibiliser à cette dimension.

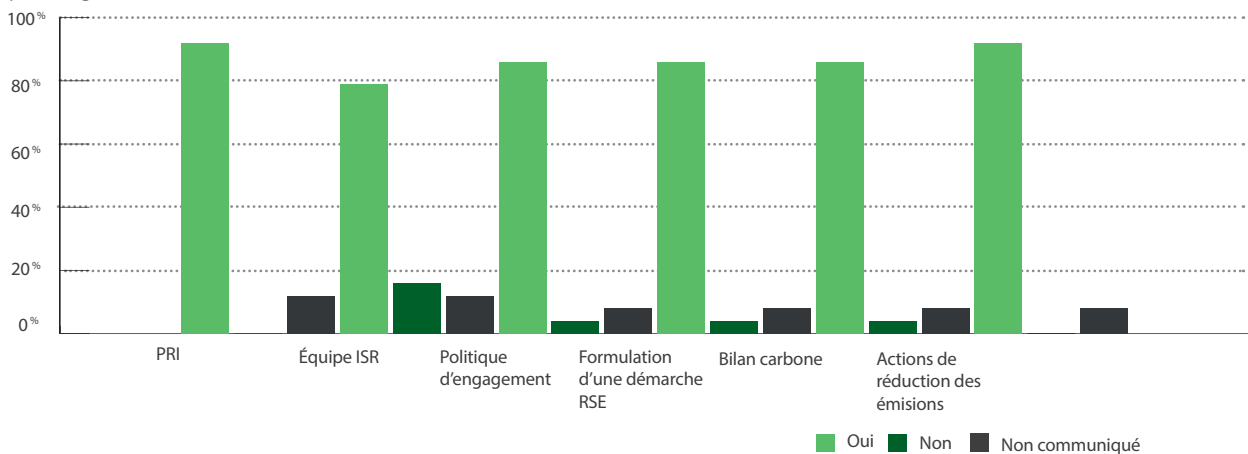
Périmètre en nombre de sociétés



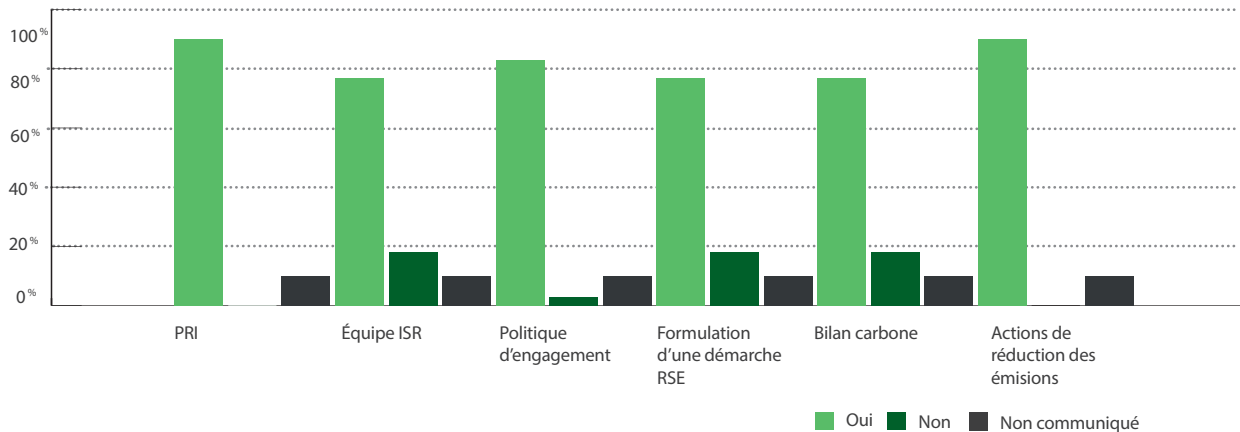
Périmètre en encours



Politique d'intégration (Part des encours)



Politique d'intégration (Nombre de lignes)



Si le nombre des sociétés de gestion non couvertes par l'analyse augmente légèrement, les impacts en termes d'encours sont peu significatifs (progression de 1% des encours non couverts). On constate parmi les sociétés étudiées une progression de la prise en considération des facteurs ESG dans leurs activités de façon générale et des questions environnementales en particulier.

3.3 Actifs physiques

Les actifs physiques, actifs de nature immobilière et foncière présentent des caractéristiques très différentes des actifs financiers, en termes de critères ESG et de méthodologie d'analyse. Suravenir détient un portefeuille immobilier significatif qui représente 9 % de ses actifs. Ce portefeuille est détenu sous plusieurs formes (hors foncières cotées qui représentent 3 % du portefeuille immobilier) :

- 19 % directement (c'est-à-dire que Suravenir est le propriétaire direct des actifs),
- 10 % via des Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), sociétés détenues par un très grand nombre d'associés, institutionnels et particuliers
- 71 % via des « club deals », structures de forme diverses (Organismes de Placement Collectifs, Sociétés Civiles Immobilières, Sociétés par Action Simplifiées,...) dont la caractéristique commune est la détention par un nombre limité d'associés institutionnels.

La forme de détention est un critère déterminant quant à la capacité à obtenir des informations précises sur les biens détenus et la capacité à échanger avec les locataires et les syndics pour améliorer la performance énergétique des biens.

L'autre critère important est l'usage des biens. On constate ainsi que le secteur du bureau est beaucoup plus avancé en termes de prise en compte des problématiques RSE que le secteur du commerce. Au 31/12/18, la répartition par usage du patrimoine immobilier de Suravenir est la suivante :

- 54 % des biens sont des locaux de bureaux
- 28 % des biens sont des locaux de commerce
- 14 % des biens sont des locaux de santé
- Le solde (4 %) est constitué de locaux industriels ou résidentiels

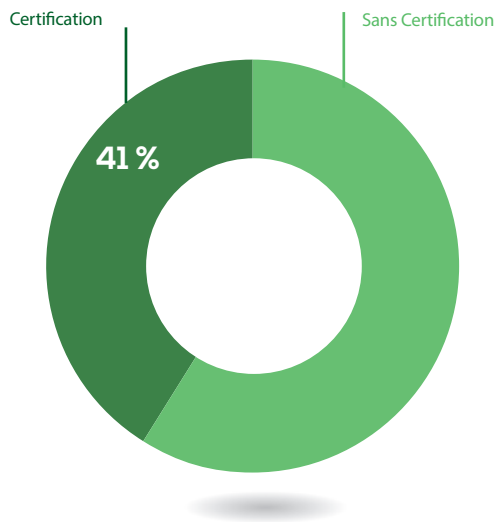
Suravenir a initié en 2016 avec ses principaux gestionnaires immobiliers, Primonial REIM et le Crédit Mutuel Arkéa, respectivement en charge de 58 % et 19 % du patrimoine immobilier, une démarche d'audit du patrimoine et de détermination d'un cadre de suivi et d'amélioration de critères ESG pertinents, avec un focus sur la performance énergétique de ce patrimoine. Les premiers travaux se sont concentrés autour de deux axes :

- La capacité à obtenir, fiabiliser et suivre des indicateurs quantitatifs de consommation énergétique
- Le suivi du parc immobilier au travers de critères qualitatifs de conformité aux normes Hygiène/santé – Sécurité – Environnement (HSE) s'appliquant aux biens détenus.

Les travaux sur ces indicateurs qualitatifs et quantitatifs se poursuivent en collaboration avec les principaux Gestionnaires du mandat.

Cette démarche à moyen terme sur le parc existant est complémentaire d'une politique de sélection des nouvelles acquisitions prenant en compte les performances environnementales des biens acquis. Au 31/12/18, sur le périmètre des bâtiments à usage de bureau, gérés par Primonial REIM et le Crédit Mutuel Arkéa (soit 43 % du portefeuille total en valeur de marché), la part des actifs bénéficiant d'une certification est la suivante :

Répartition en valeur marché



Près de la moitié des biens de bureau bénéficient d'une certification environnementale, du type « NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE et/ou BREEAM ».

Suravenir a souhaité accentuer son implication dans les secteurs de la santé et de l'éducation en orientant sa politique d'investissement immobilier sur l'acquisition de biens liés à ces secteurs, qui représentent plus de 14 % du patrimoine immobilier total, alors qu'ils représentaient une part non significative il y a encore 5 ans. Suravenir ne dispose actuellement pas d'indicateur pour mesurer la cohérence de cette politique avec sa politique d'investissement ESG.

3.4 Portefeuille en unités de comptes

Sur le portefeuille unités de comptes, c'est via l'offre proposée que Suravenir peut avoir un impact. Les actifs en représentation des engagements unités de comptes sont la résultante de décisions d'investissement prises par les assurés. Depuis plusieurs années, Suravenir s'attache à proposer des unités de compte de type ISR dans les contrats qu'elle commercialise.

L'ISR peut parfois apparaître comme une notion à géométrie variable. Il existe désormais des classifications et labels encadrés par l'état français.



Le label ISR rend visible les fonds d'Investissement Socialement Responsables qui concilient performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le label est attribué par un organisme de certification accrédité par le Comité Français d'accréditation (COFRAC). Les fonds labellisés sont alors inscrits sur une liste officielle du Ministère des Finances.



Le label TEEC certifie les fonds finançant des entreprises qui contribuent au développement de l'économie verte et excluant celles des secteurs nucléaire et des énergies fossiles. Le label est attribué par un organisme de certification accrédité par le Comité Français d'accréditation (COFRAC). Les fonds labellisés sont présentés sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Suravenir propose désormais dans sa gamme UC 63 fonds bénéficiant du Label ISR d'Etat, et 3 du label TEEC, dont un fonds ayant les 2 labels. Tous les contrats commercialisés par Suravenir comportent au moins une UC ISR ou TEEC dans leur gamme, sauf les contrats PEA-PME, faute d'offre disponible sur le marché.

En termes d'encours, l'encours global des UC ISR dans les contrats de Suravenir est de 378 M€ à fin 2018, l'UC affichant l'encours le plus important tous contrats confondus est le fonds AIS Mandarine Active P, géré par Federal Finance Gestion, avec 151M€ en fin d'année.

L'année 2018 a été marquée par le référencement de 20 fonds labellisés dans le catalogue de Suravenir.

4. Impacts sur le cadre d'investissement

4. Impacts sur le cadre d'investissement

4.1 Politique d'investissement de Suravenir

La politique d'investissement de la société intègre les enjeux du développement durable en comportant un volet extra financier qui s'articule autour de deux axes principaux :

1) Mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels, s'appliquant aux stocks (hors filtre charbon) et aux flux :

- Filtre OCDE: Les investissements sont limités aux titres/instruments émis par des émetteurs ayant leur siège social sur le territoire d'un des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), et aux biens localisés sur un de ces territoires.
- Filtre « Global Compact »: Suravenir s'interdit d'investir dans des titres/instruments émis par des émetteurs ne respectant pas les 10 principes fondamentaux édictés par les nations unies et apparaissant sur la liste noire « Global Compact » établie annuellement par l'équipe ISR Federal Finance.
- Filtre « armes controversées »: Suravenir s'interdit d'investir dans des titres/instruments émis par des sociétés impliquées dans la conception, construction, commercialisation et stockage des bombes à sous-munitions et mines anti-personnel
- Filtre Charbon : Suravenir exclut du périmètre d'investissement les sociétés à très forte intensité carbone, afin de limiter le risque lié au réchauffement climatique et à la transition énergétique et de participer à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de la COP21.

2) Mise en place de critères de sélection extra-financiers basés sur la notation propriétaire Federal Finance :

Afin de limiter le risque extra-financier, Suravenir a décidé de limiter la part des émetteurs notés E à 10 % de l'ensemble des investissements annuels. L'analyse des flux étant réalisée à la fin de chaque trimestre. Suravenir accepte néanmoins le risque de ne pas respecter la limite des émetteurs notés E à tout moment, en raison des évolutions de notation des émetteurs et/ou de l'évolution du périmètre de couverture de l'analyse extra-financière. Au cours de l'exercice 2018, Suravenir a respecté la limite de 10 % d'émetteurs notés E.

4.2 Stratégie d'engagement de Suravenir

Convaincue que sa responsabilité financière est un enjeu fort de sa stratégie RSE, Suravenir mène des actions de dialogue avec les sociétés dans lesquelles elle investit. Ces actions appelées Engagement permettent à Suravenir de prendre contact avec des sociétés dont les pratiques ne répondent pas complètement à ses attentes d'investisseur responsable. Le but est simple : profiter de sa position

d'actionnaire ou de créancier pour faire changer les pratiques de ces sociétés.

Concrètement, Suravenir participe conjointement avec Federal Finance Gestion à des actions directes d'engagement avec des sociétés dont les notations extra-financières sont faibles au regard de celles de leurs pairs. Une action collaborative a également permis d'examiner comment les secteurs du pétrole et du gaz répondent aux risques auxquels ils sont confrontés dans le contexte de la transition vers une économie à faible intensité carbone. Il s'agit d'une démarche développée par les PRI : « PRI engagement on climate change transition for oil and gas », dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+. Suravenir délègue par ailleurs à Federal Finance Gestion sa politique d'exercice de droit de vote. Le vote en assemblée constitue un moyen de défendre les intérêts des actionnaires minoritaires et donc de Suravenir. Cet exercice est aussi l'occasion d'encourager les sociétés à respecter les meilleures pratiques en termes de gouvernance, de respect de l'environnement et de pratiques sociales.

Périmètre de vote

Le périmètre porte sur les actions de sociétés européennes détenues en direct ou via des fonds dont Suravenir est le principal porteur de parts. Suravenir a répondu à 99 % des votes sur les 62 AG pour lesquelles elle détenait des droits de vote. L'absence de vote à une AG s'explique par des raisons techniques liées à un changement de prestataire au moment de l'AG.

Statistique de vote

Nombre de résolutions proposées	Nombre de résolutions votées	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE
974	962 Soit 98.7 %	803 Soit 83.5 %	159 Soit 16.5 %

Analyse des principaux votes négatifs

Vote sur les rémunérations (Say on Pay) : 33 % des votes négatifs.

Les rapports sur les rémunérations des dirigeants et les plans de stock option ont représenté la majorité des votes négatifs de cette thématique. Ces derniers se justifient pour plusieurs raisons : manque de transparence et/ou absence de limitation (seuil) des composants de la rémunération, manque d'alignement avec l'intérêt à long terme des actionnaires, absence (ou insuffisance) de(s) critères de performance.

Opérations sur capital : 27 % des votes négatifs

Les demandes d'autorisation d'augmentation de capital sans droit prioritaire de souscription, pour des placements privés ou dont le montant est jugé excessif représentent la majorité des oppositions. Les augmentations de capital sans droit prioritaire de souscription privent l'actionnaire

minoritaire de la possibilité de maintenir sa participation relative au capital de la société, lui faisant courir le risque de se voir diluer. L'augmentation de capital réservée ne permet pas une égalité de traitement des actionnaires et peut entraîner la dilution des actionnaires minoritaires en dessous de certains seuils de blocage.

Nominations des administrateurs : 15 %

Nous souhaitons que les conseils d'administration et les conseils de surveillance soient composés de manière à bien refléter la composition actionnariale de la société. La principale raison des votes négatifs est le manque d'administrateurs indépendants au sein des conseils qui incite à refuser tout nouvel administrateur non libre d'intérêts. Nous nous opposons également à la nomination d'administrateurs non disponibles, c'est-à-dire exerçant un trop grand nombre de mandats dans d'autres conseils de sociétés cotées.

4.3 Informations relatives à la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique.

Afin de contribuer à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et de réduire les risques financiers induits par la transition énergétique à court/moyen terme, Suravenir travaille sur la mise en place d'une stratégie climat articulée autour de trois axes :

- Quantifier l'impact sur le climat du portefeuille d'actifs en développant des indicateurs d'empreinte carbone
- Réduire voire arrêter les investissements dans les secteurs et les entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre
- Bâtir une stratégie de financement des activités ou des entreprises participant aux objectifs de limitation du réchauffement climatique.

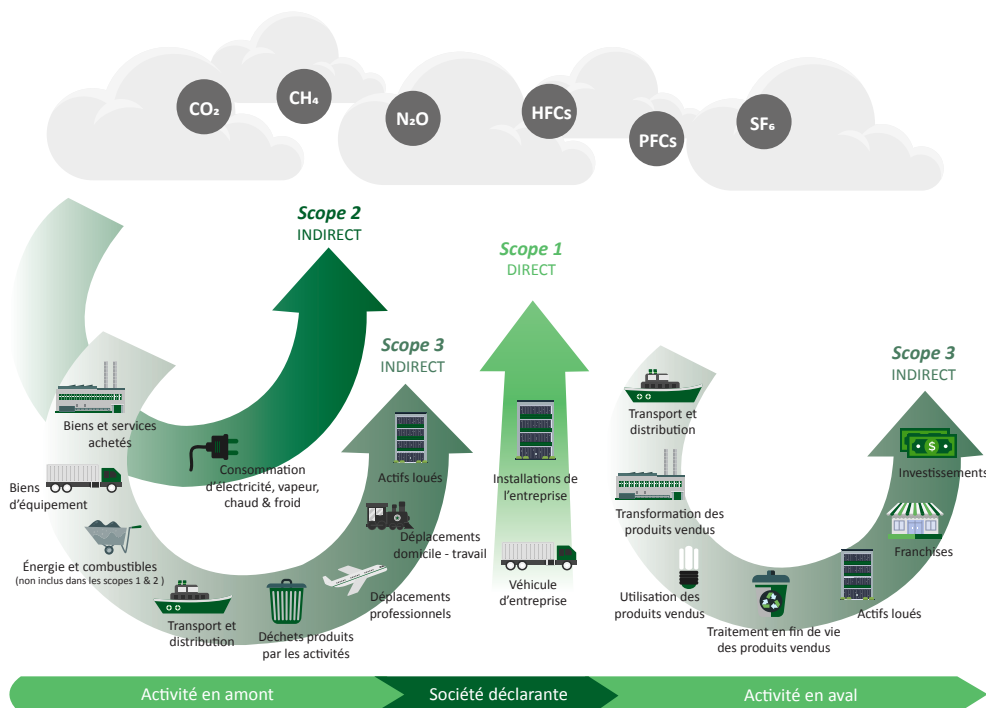
La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille

En mesurant l'empreinte carbone de son portefeuille, Suravenir souhaite se doter d'un baromètre, l'aidant à identifier les actions à cibler en priorité pour converger vers une trajectoire de 2° de réchauffement climatique, et de valider ou invalider à posteriori les effets des décisions prises dans le cadre de la stratégie climat.

Méthodologie et périmètre couvert

Les émissions de carbone générées par la détention d'un portefeuille d'actifs sont la somme des émissions directes de l'entreprise dans laquelle le portefeuille est investi, pour la part liée à son investissement, et des émissions indirectes liées à cette entreprise, en amont de son activité (matières premières, transports,...), et en aval (utilisation des biens/ services produits par l'entreprise). Pour les émissions directement liées aux process de production, on parle de « Scope 1 », pour les émissions liées aux consommations d'énergie nécessaires au fonctionnement des process de production, on parle de « scope 2 ». Enfin le scope 3 mesure l'ensemble des émissions, non liées à la réalisation directe des produits et services, mais induites par les autres étapes de leur cycle de vie. Le graphique ci-dessous illustre les différents types d'émissions directes et indirectes.

Scopes et émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur définie par le GHG Protocol



Pour obtenir une photographie complète de l’empreinte carbone d’un portefeuille, il est nécessaire de bien capturer le scope 3. Cette donnée est cependant actuellement très partiellement disponible, et Suravenir a fait le choix, afin de ne pas pénaliser les émetteurs les plus vertueux en termes de diffusion d’informations, de ne retenir pour l’exercice 2018 de calcul d’empreinte carbone que les scopes 1 & 2.

Ce choix permet de couvrir 66 % des émetteurs privés et 100% des émetteurs souverains présents en direct en portefeuille. Les actifs physiques, les investissements indirects et le portefeuille UC sont exclus du périmètre de calcul.

Indicateurs et indices de référence

2 indicateurs complémentaires sont retenus pour le calcul :

- La responsabilité carbone d’un portefeuille qui consiste à mesurer le volume des émissions de CO2 induit par les investissements du portefeuille (Tonne Co2) et ce par million d’euros investi.

Cet indicateur répartit l’empreinte carbone de l’entreprise sur le total de sa dette pour la partie obligataire et sur sa capitalisation boursière pour la partie action. Toute variation de la dette/valorisation de l’entreprise impactera cet indicateur de manière artificielle.

- L’intensité carbone d’un portefeuille qui consiste à mesurer le volume moyen de CO2 émis par les sociétés du portefeuille par million de chiffre d’affaires réalisé.

Cet indicateur, basé sur le chiffre d’affaires, favorise les activités à forte marge au détriment des activités à marge plus faible.

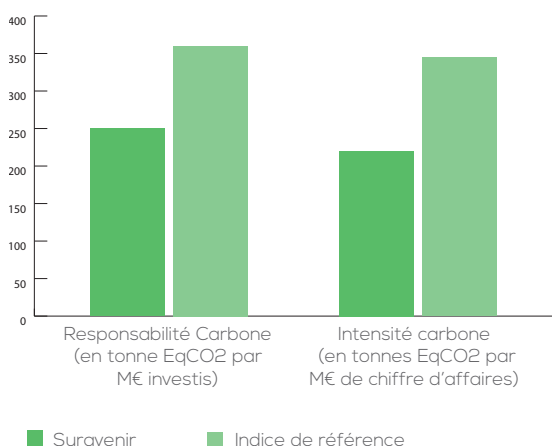
Dans le cas des émetteurs souverains, le PIB du pays remplace le chiffre d’affaires de l’entreprise.

La simple lecture de ces ratios ne permet pas de juger de la performance carbone du portefeuille de Suravenir. Pour ce faire, il est nécessaire de comparer les résultats obtenus à ceux d’un benchmark représentatif de l’univers d’investissement. Pour cet exercice, l’indice Barclays Euro Aggregate a été retenu pour la partie obligataire entreprise, l’EuroStoxx50 pour la partie actions et l’OCDE pour l’univers des souverains.

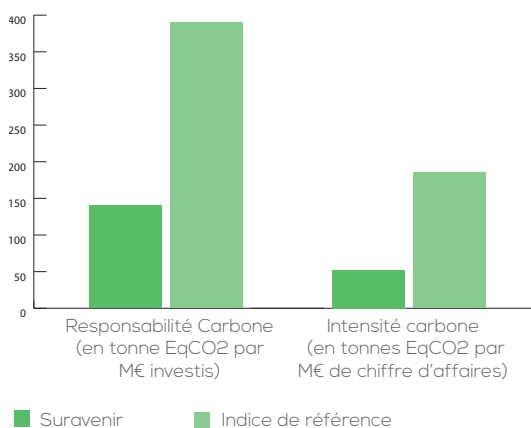
Résultats au 31/12/18 et analyse

Les résultats obtenus à fin 2018 sont les suivants :

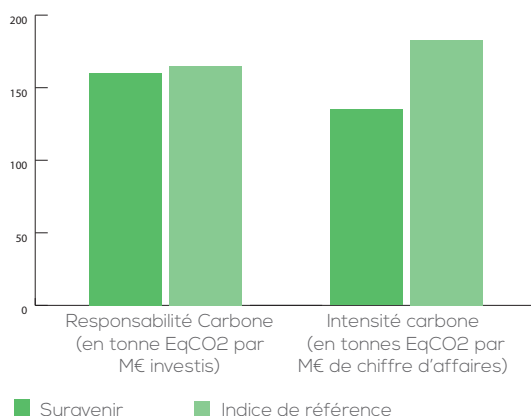
Périmètre Souverains



Périmètre obligataire Entreprises



Périmètre Actions



Ces résultats qui apparaissent très positifs ne peuvent constituer une fin en soi. Sur le périmètre Souverains, Suravenir demeure majoritairement exposée à la France qui se classe parmi les meilleurs pays en termes d’émissions de CO2 au sein de l’OCDE, et est faiblement exposée aux pays hors Europe occidentale, qui concentrent une partie importante des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre du périmètre. Sur le périmètre Entreprises, c’est la sous pondération du portefeuille par rapport à son indice de référence sur les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre qui explique la bonne performance relative.

Suravenir a pour objectif de poursuivre ses travaux pour faire de cet indicateur un outil d’identification des pistes d’amélioration et de pilotage de sa stratégie climat.

Politique de désinvestissement des secteurs et/ou entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre

Il a été constaté que l’industrie liée au charbon (extraction et production d’énergie à partir du charbon) émet le plus de gaz à effet de serre parmi les secteurs présents dans l’indice Barclays Euro Aggregate. Son étude montre, en effet, que trois secteurs d’activité concentrent l’essentiel (56 %) des émissions de l’indice. Ces trois secteurs sont par ordre d’importance le secteur des Utilities (20 %), des Materials (18 %) et le secteur Energy (18 %). Ces secteurs regroupent l’essentiel des acteurs impliqués dans l’industrie du charbon.

Dans un objectif d'optimiser l'impact climatique, tout en ne déformant pas l'univers d'investissement de manière excessive, Suravenir a validé début 2018 un principe d'exclusion des sociétés impliquées dans l'industrie du charbon selon les critères de détermination suivants :

Suravenir exclut de son univers d'investissement toutes les sociétés qui répondent à **au moins** un des 3 critères suivants :

- les sociétés dont plus de 30% de leur chiffre d'affaires ou plus de 30% de leur production d'énergie est lié au charbon.
- les sociétés qui développent de nouveaux projets dans l'industrie charbonnière (centrales ou mines)
- les sociétés dont la production de charbon dépasse les 20 millions de tonnes par an.

Périmètre d'exclusion

L'exclusion s'applique à tous les portefeuilles de Suravenir à l'exception des portefeuilles UC (pour lesquels les décisions d'investissement sont réalisées par les assurés directement), sur tous les investissements directs (en titres vifs) et tous les investissements indirects (OPCVM/FCT...) lorsque le ratio d'emprise de Suravenir est supérieur à 50%, à l'exception des fonds dont l'objectif est de répliquer la performance d'un indice.

Le financement de la transition énergétique

Afin de contribuer au respect du scénario 2° et de soutenir l'évolution vers une économie bas carbone, Suravenir souhaite participer au financement de la transition énergétique en investissant dans des actifs verts.

L'investissement vert consiste à investir dans les activités à impact environnemental positif (énergies renouvelables, eau, gestion des déchets, économie circulaire, transport propre, bâtiments à énergie positive...). Son objectif est de favoriser la transition énergétique et d'atténuer l'empreinte écologique des activités économiques.

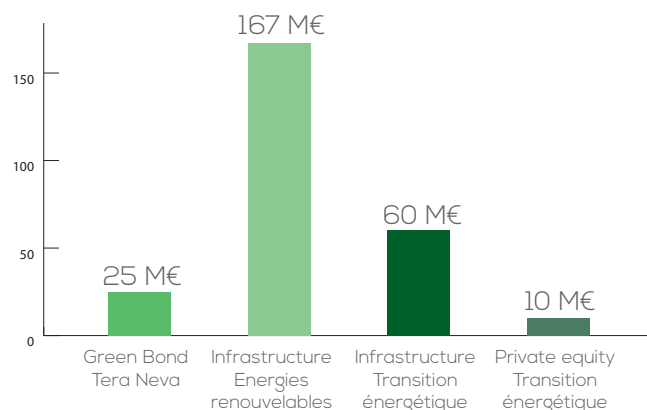
Pour définir les activités entrant dans le champ de la transition énergétique, Suravenir s'est notamment référé aux nomenclatures du label TEEC (« Transition écologique et énergétique pour le climat ») et de la Climate Bond Initiative (CBI). Les premiers investissements dans des fonds labellisés 'TEEC' ont été réalisés en 2018. A fin 2018, les montants engagés sont de 130 M€ dont 46M€ appelés.

Au global, au 31/12/2018, Suravenir a investi plus de 263 millions d'euros dans des activités favorables à la transition énergétique.

Ces investissements portent essentiellement sur des actifs financiers de dettes et capital en faveur d'infrastructures d'énergies renouvelables, d'obligations vertes et de fonds de private equity (capital investissement).

167 millions ont été investis dans des projets d'énergies renouvelables et 60 millions dans des activités liées à la transition énergétique via des fonds d'infrastructures. 10 millions ont été investis dans des activités vertes via des fonds de private equity.

Enfin, un investissement de 25M€ a été réalisé dans l'obligation Tera Neva émise par la Banque Européenne d'Investissement, une solution d'investissement durable qui permet aux investisseurs de faire coïncider leurs objectifs financiers et de transition énergétique.





Le visuel utilisé a été réalisé par Benjamin Deroche, un artiste soutenu par Suravenir

BENJAMIN DEROCHE,

né à Rennes en 1981, vit à Brest et travaille entre Brest et Paris

Expositions :

Centre Atlantique de la Photographie (Brest), Festival La Gacilly,

Festival des rencontres d'Arles, Musée de Ouessant,

Musée de l'Abbaye de Landévennec, Galerie W (Paris),

Galerie Stella&Vega (Milan), MAC (Paris),

Galerie Françoise Paviot (Paris)

Salons : FIAC 2017 (Paris), Art Paris 2018, MAC 2000/2008 (Paris),

Paris Photo 2017

Publications : livres de photographies (2012, 2013, 2014, 2015 et 2017)



SURAVENIR

SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9).